



COORDINATION ERAM

BOCAGE, DRESKO, ERAM, GEMO, MELLOW
YELLOW, MONTLIMART, PARADE, TBS, TEXTO

Négociation Annuelle Obligatoire Salaires et Partage de la valeur ajoutée

30 mars 2023

Par suite de la réunion de négociation du mercredi 29 mars et de votre courriel reprenant l'ensemble de vos propositions, la coordination CFDT Eram s'est réunie hier, jeudi 30 mars, afin de pouvoir vous transmettre au plus vite une position commune.

Tout d'abord, la CFDT souhaite saluer plusieurs avancées significatives, dont de nombreuses revendications :

- L'extension du Forfait Mobilités Durables à l'utilisation des vélos
- L'augmentation du budget des Activités Sociales et Culturelles à 1 % de la Masse Salariale
- L'engagement de l'ouverture de négociations Groupe sur :
 - Un dispositif relatif à la retraite et
 - Un dispositif « famille » reprenant les thèmes de l'aide aux aidants et de la parentalité
- L'engagement de l'ouverture de négociations sur l'intéressement dans chaque société avec comme critère de déclenchement des critères propres à son activité
- La prise en compte de notre demande sur le Congé de Solidarité International et son élargissement aux actions plus locales
- La prise en charge par l'entreprise de l'ensemble des jours de carences, y compris pour les ouvriers de niveau 1 et 2

Cependant, comme vous le savez, notre principale revendication porte sur les salaires, et la coordination a considéré que les montants proposés ne répondent pas aux attentes fortes des salariés. Considérant qu'il est important de tenter de trouver un accord sur ce sujet, la coordination vous présente une contre-proposition, en complément des points ci-dessus, que vous trouverez détaillée dans les deux pages ci-après.

Vous savez l'importance pour la CFDT d'un dialogue social de qualité et de la recherche du compromis pour l'intérêt des salariés et de l'entreprise, et nous espérons sincèrement que nous saurons trouver cet accord.



Sébastien HERVE

Secrétaire de la Coordination CFDT Eram

I. Une augmentation substantielle des salaires

- Ouvriers / Employés (+4,7 %) :
 - Augmentation générale de 4,4 %, avec un talon à 80 €
 - 0,2 % pour résorber les inégalités de salaires
 - Le reste en augmentations individuelles
- Techniciens / Agents de maîtrise (+4,2 %) :
 - Augmentation générale de 3,5 %, avec un talon à 80 €
 - 0,2 % pour résorber les inégalités de salaires
 - Le reste en augmentations individuelles
- Cadres (+3,7 %) :
 - Augmentation générale de 80,00 € par salarié position 1-1, 1-2 et 2
 - 0,2 % pour résorber les inégalités de salaires
 - Le reste en augmentations individuelles

Comme vous pouvez le constater, par rapport à votre proposition, il s'agit là :

- De reprendre le talon d'augmentation générale minimum de 80 € que vous proposez (contre 100 € demandés initialement par la CFDT) et de l'étendre à tous les salariés, sauf les cadres P3 et P4
- Minimiser les augmentations individuelles des ouvriers/employés afin de privilégier une augmentation générale, revue à la hausse

Ces deux points sont importants pour la coordination CFDT pour prendre en compte une attente très forte :

- Des cadres P1 et P2 d'un « geste », d'une reconnaissance de leur engagement, après de nombreuses années sans augmentation générale et des salaires qui n'ont que très peu évolués.
- Des ouvriers et employés d'une augmentation significative des salaires, ces salariés étant les plus touchés par la forte inflation de ces deux dernières années, inflation qui va se maintenir au moins un an encore à un niveau élevé.

II.Des mesures sociales complémentaires

Sur l'ensemble des revendications portées dans la plateforme revendicative CFDT, 4 sont particulièrement attendues :

- **Mutuelle** : la coordination CFDT souhaite que les 4 € supplémentaires que vous proposez de prendre en charge n'entraînent pas la baisse de la part des salariés. En effet, les salariés ne souhaitent pas la baisse de leur cotisation mais bien une meilleure prise en charge. C'est ce qui pourrait alors être possible grâce à cette hausse de participation de l'entreprise à la mutuelle à coût égal de votre proposition pour l'entreprise.
- **Prime d'équipe** : les salariés qui travaillent en équipe sont confrontés à des horaires de travail qui sont très impactants sur leur vie personnelle et familiale. Par ailleurs, le travail en équipe n'est pas sans impact sur la santé, particulièrement pour les plus anciens. La CFDT souhaite donc la mise en place d'une prime d'équipe de 25 € par mois.
- **Caristes** : lors de la réunion de négociation, vous nous avez indiqué que les caristes se voient d'ores et déjà appliquer un changement d'échelon dans l'ensemble des sociétés de logistique. La CFDT souhaite que cela puisse apparaître dans l'accord qui pourrait être signé afin que les élus puissent s'appuyer sur ce texte pour les cas où il y aurait des manquements.
- **Prise en charge enfants malades** : constatant que la mesure concernant les enfants hospitalisés de 16 ans ou moins ne pose *a priori* pas de problème de surutilisation, la CFDT souhaite qu'un jour par enfant malade et par salarié puisse être pris en charge sur présentation d'un certificat médical.